

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUATORZE DECEMBRE, A DIX-SEPT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 8 décembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nadine L'ECHELARD,
- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Stéphane de SALLIER-DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Philippe BOSCHER,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Valérie BIDAUD, Nathalie BOUZID, Guy CORBEL, Céline FORTIN, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Sébastien PUEL, Yves RUFFET.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLLOT

Délibération n°2021-206

Membres en exercice : 69 Présents : 52 Absents : 17 Pouvoirs : 6

PETITE ENFANCE CRECHE ASSOCIATIVE « LA COURTE ECHELLE » - CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2024
--

L'intercommunalité, dans le cadre de sa politique petite enfance, a établi un partenariat étroit avec la crèche associative à gestion parentale « La Courte Echelle ». Ainsi, depuis 2005, Lamballe Communauté, puis Lamballe Terre & Mer accompagne la crèche et la soutient financièrement au titre

de « l'appui aux initiatives prises sur le territoire dans le domaine de la petite Enfance ». La convention actuelle prend fin le 31 décembre 2021.

Il est proposé des nouvelles modalités de financement et de partenariat pour la nouvelle convention établie pour 3 ans : 2022- 2024. Les principaux engagements de ce partenariat sont :

- Lamballe Terre & Mer verse une subvention annuelle de fonctionnement, dont le montant est désormais plafonné à 109 000 €, dont est déduit le bonus territoire versé directement à l'association. Cette aide est versée sous la forme de 2 acomptes en année n et du solde en année n+1, qui tiendra compte du compte de résultat,
- La Courte Echelle assure désormais l'entretien courant des locaux (petites réparations, renouvellement de matériel),
- Lamballe Terre & Mer prend en charge l'hébergement et continue d'être locataire des locaux situés au 48, rue du Docteur Lavergne auprès du bailleur social HLM La Rance,
- Lamballe Terre & Mer peut soutenir la crèche pour des travaux d'investissement, si les besoins sont validés et inscrits au budget et au plan pluriannuel de Lamballe Terre & Mer.

Au regard de la transmission aux conseillers communautaires du projet de convention de partenariat,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE les modalités du partenariat 2022-2024, décrites dans la convention,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

21 DEC. 2021

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-président,

Philippe HERCOUET



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 22 DEC. 2021

De l'affichage le

22 DEC 2021
Pour le Président,
Par délégation,
Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT

